

CONVOCAATION : 25.08.2014

Sont présents : Fabrice CHARTREUX – Géraldine DEBONNET – Yvan GEORGE – Alain FRANCESCHI – Françoise MARC – BENOIT Pierre — Alain CHANDY – Caroline BEAUX – Daniel LABRIET – Justine GUEDOU — Corinne COLAS - Béatrice MARIOTTE - Philippe HENIQUI - Guillaume JASIAK

Absente excusée : Nathalie-Maire WIOLAND

Secrétaire de séance : Justine GUEDOU

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 - CITY STADE : approbation du projet, demandes de subvention (travaux 2015)
- 2 - ECLAIRAGE PUBLIC : compte rendu de l'étude préliminaire, décision de la suite à donner (location ou achat), signature de convention
- 3 - TRAVAUX INVESTISSEMENTS A REALISER : mise en conformité pour le service incendie (travaux chemins ruraux), avaloirs, voirie
- 4 - CHAPELLE SAINT MAURICE : demande de modification de subvention à la suite de la découverte de peintures – approbation du nouveau devis
- 5 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES
- 6 - CONVENTION DE BALAYAGE AVEC COMMUNE ECROUVES
- 7 - COMMUNAUTE COMMUNES TOULOIS : modification des statuts - création d'un fonds de solidarité
- 8 - VENTE DE PARCELLES RUE ST ESPRIT : promoteur, viabilisation
- 9 – RYTHMES SCOLAIRES : convention avec l'Association des Prés Jobat
- 10 – DENOMINATION DE LA ZONE D'ACTIVITES
- 11 – PLU : levée de réserve
- 12 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE SUIVANT DELIBERATION DES 11.04. ET 13.06.2014
  
- 13 - Point sur les différents dossiers en cours
- 14 - Questions diverses

### **29.08.2014 - 1 - CITY STADE : approbation du projet, demandes de subvention (travaux 2015)**

Le Maire présente aux élus le projet d'animation du village par la création d'un city-stade, (terrain multisport à accès libre) à installer à proximité de la salle polyvalente de la Petite Charme.

Le city stade – ou terrain multisport – serait d'une dimension de 22 m x 12 m, posé sur une plateforme en enrobé. Il informe qu'il a reçu plusieurs propositions dont une particulière qui offre un accompagnement avant, pendant et après, avec réunion d'information destinée aux jeunes, acteurs sociaux et habitant, l'embauche par intérim de deux jeunes du village pour l'aide au montage, soutien technique dans l'organisation d'une animation sportive et aide à la formation des acteurs sociaux et enseignants de l'école.

Il propose donc à l'assemblée d'approuver ce projet, de solliciter des subventions à divers organismes pour réalisation 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'un montant HT de 40 398 € (city stade) + 20 000 € (plateforme)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions (parlementaire, feder, DETR, caf etc)
- Approuve le plan de financement :

Dépenses :	60 398 €
Recettes : subventions estimées : 40 % :	24 159 €
Solde : prêt et fonds communaux	36 239 €

### **29.08.2014 - 2 - ECLAIRAGE PUBLIC : compte rendu de l'étude préliminaire, décision de la suite à donner (location ou achat), signature de convention**

Le Maire informe l'assemblée du dossier concernant l'éclairage public : étude de baisse des coûts, horaires d'éclairage, changement des luminaires, réalisation des travaux par contrat de travaux ou de location....

L'étude prend en compte l'option de travaux (possibilité de récupérer la TVA, dépenses couvertes par un prêt) et l'option location avec la récupération d'un réseau neuf à l'issue des 6 ans moyennant une mensualité de plus, l'opportunité d'étaler la dépense dans le temps, l'entretien du réseau pendant les 6 années étant comprises.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Est favorable, à l'unanimité, à l'option location : coût mensuel fixe sur 6 ans : 1792. € HT, soit 2150.40 € TTC – travaux au 4<sup>e</sup> trimestre 2014
- Autorise le maire à signer le contrat de location à intervenir entre l'entreprise PARISSET et la commune

### **29.08.2014 - 3 - TRAVAUX INVESTISSEMENTS A REALISER : mise en conformité pour le service incendie (travaux chemins ruraux)**

Suite à la réunion publique, à la visite des Sapeurs-Pompiers, des diverses remontées en mairie, un devis de travaux a été demandé pour se mettre en conformité avec les règles de sécurité.

La commission des travaux propose de réaliser ces travaux d'investissement qui concernent la voirie et le réseau d'eau pluvial :

- la voirie et les chemins :
  - o reprofilage des chemins de sortie des rues de l'Aulnois et du petit puits, avec passage d'un coup de lame et mise en œuvre de cailloux et compactage pour passage des véhicules de sécurité (demande des services de secours)
  - o route du fort : curage d'une partie de fossé, avec pose de drains en travers de la chaussée et réfection des enrobés de cette portion (lors de fort gel, plaque de verglas d'une cinquantaine de mètres ; trous profonds)
  - o reprise de la couche de roulement d'une partie de la grande rue
- Péri-scolaire :
  - o Création d'un avaloir + dalle de béton
  - o Poste d'un pot syphon et grille rue du Petit Puits

Dépenses globales estimées à 21 500 € HT, soit 25 800. € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2014
- Ouvre les crédits à l'article 2315 par décision modificative de ce jour

### **28.08.2014 - 4 - CHAPELLE SAINT MAURICE : demande de modification de subvention à la suite de la découverte de peintures – approbation du nouveau devis**

Le Maire rappelle aux conseillers l'avancement de la restauration intérieure de la Chapelle. Les travaux ont commencé en début d'année et des peintures (rares selon les experts !) sont apparues sous l'enduit. Le montant des crédits de travaux prévu au budget primitif, effectués par l'Entreprise France Lanord et Bichaton, avec le contrôle du Conseil Régional, sont terminés.

Pour assurer la consolidation d'urgence des peintures, certains travaux prévus n'ont pu être effectués faute de crédits (notamment le dallage et enduits).

Il convient donc d'annuler le premier dossier de demande de subvention effectué auprès de la Région Lorraine et de présenter un nouveau dossier comprenant le dossier initial, le devis complémentaire de l'entreprise France Lanord et Bichaton et du devis complémentaire pour intervention de conservation – restauration des peintures murales.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Demande l'annulation de la subvention accordée sur le premier dossier, soit 7160 €
  - Sollicite une subvention à la Région - Fondation du Patrimoine pour l'ensemble des travaux de restauration de la chapelle (maçonnerie et consolidation d'urgence) pour un montant d'un montant de dépense HT de
- |  |                     |
|--|---------------------|
| • Devis initial France Lanord et Bichaton (7.01.2014)                | 49 447.26 €         |
| • conservation-restauration peintures murales :                      | 18 800.00 €         |
| • Devis complémentaire à la suite de la découverte des Décors muraux | 38 698.47 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>106 945.73 €</b> |
- Autorise le Maire à solliciter d'autres subventions auprès des parlementaires, administrations....

### **29.08.2014 - 5 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES (ouverture crédits des travaux)**

Le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'ouvrir les crédits pour les travaux d'investissements à réaliser en 2014, non prévus au budget. Ces dépenses seront compensées par des recettes également non prévues au budget.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, inscrit

- Fonctionnement : Recettes		
• Art 7325 Fds péréquation des ressources intercommunales		24 765.€
• Art 74832		25 508.€
• Total		50 273.€
Dépenses		
• 023 : Virement à section d'investissement		25 800.€
• 61522 : bâtiments		24 473.€
• Total		50 273.€
- Investissement : Recettes		
• Art 021- virement de la section d'investissement		25 800.€
• Art 2135 : installation, agencements		25 800.€

### **29.08.2014 - 6 - CONVENTION DE BALAYAGE AVEC COMMUNE ECROUVES**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à signer une convention de prestation de balayage de voirie (les trottoirs ne sont pas inclus) entre la commune d'Ecrouves et la commune de Domgermain, concernant la rue de la Tuilerie – Bois le Comte, suivant des dates définies à l'avance à raison d'une dizaine de passages par an.

Le coût serait de 77.70 € par passage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer la convention ci-dessus.

### **29.08.2014 - 7 - COMMUNAUTE COMMUNES TOULOIS : création d'un fonds de solidarité petite enfance – enfance et déneigement : modification statutaire suite à la fusion**

Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Communauté de Communes, qui lors de sa réunion du 25 juin dernier, a validé la modification des statuts de la CCT sur les points suivants :

- création d'un fonds de solidarité petite-enfance/enfance
- retrait de la compétence déneigement.

Pour que ces modifications soient validées, il nous appartient de délibérer.

Le Conseil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 autorisant la création de la nouvelle Communauté de communes du Toulouais, issue de la fusion de l'ex-CCT et de l'ex-CC des Côtes-en-Haye hors Martincourt, et actant les statuts de cette nouvelle intercommunalité, résultant de l'addition des anciens statuts des 2 communautés fusionnées,
- Considérant la validation des nouveaux statuts par le conseil communautaire le 25 juin dernier sur la création d'un fonds de solidarité petite – enfance / enfance et le retrait selon les modalités suivantes :
  - o Fonds bénéficiant de façon universelle à l'ensemble des communes membres de la CCT et dédié exclusivement aux actions menées par ces dernières en faveur de la petite-enfance et de l'enfance (tranche d'âge 0-11 ans).
  - o Le soutien financier en faveur des actions citées ci-dessus sera versé équitablement aux communes membres de la CCT justifiant de la réalité de la dépense budgétaire

Pour 2014, l'enveloppe globale du fonds s'élève à 255 000 €, conformément aux crédits prévus à cet effet au budget primitif 2014, représentant un montant de 6,86 € par habitant à répartir au sein des communes membres de l'intercommunalité (population légale municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 37 154 habitants). (Fonds évolutif et soumis aux capacités budgétaires de la communauté de communes et à l'évolution des priorités territoriales telles qu'elles seront redéfinies dans le cadre de l'intérêt communautaire)

- Considérant qu'il y a lieu de retirer des statuts la compétence « DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES pour répondre aux besoins impérieux de sécurité et d'accessibilité », cette compétence issue des anciens statuts de l'ex-CCCH, ayant été restituée aux communes au moment de la fusion, avec calcul de l'attribution de compensation correspondante.

✓ après délibération, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Toulouais.

### **29.08.2014 - 8 - VENTES DE PARCELLES RUE ST ESPRIT : promoteur, viabilisation**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune doit verser à l'EPFL (sur deux années 2014 et 2015) le solde dû, soit 88000 €, concernant à l'achat par l'ancienne municipalité de l'immeuble sis au 21, rue du St Esprit.

Le plan local d'urbanisme prévoit qu'une partie est en zone constructible (sous conditions), à la demande de l'EPFL.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Afin de pouvoir mettre en vente la parcelle

- Demande à Monsieur le Maire de contacter les différents promoteurs et administrations pour la faisabilité de l'opération (estimation de la parcelle, des coûts de viabilisation...)

### **29.08.2014 - 9 – RYTHMES SCOLAIRES : convention avec l'Association des Prés Jobat**

La réforme des temps scolaires à l'école primaire prévue par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et suivants doit s'appliquer dans chaque commune pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Plusieurs réunions ont été programmées depuis les élections municipales, entre la commune, les enseignants, l'association du périscolaire, le conseil d'école. Les parents d'élèves ont été eux consultés par l'intermédiaire de l'école et des parents d'élèves.

Les nouveaux horaires – acceptés par le conseil d'école le 6 juin 2014 – ont été finalement validés par les services départementaux de l'éducation nationale par courrier du 4 juillet définissant les nouveaux horaires ainsi qu'il

suit : Ecole

- MATIN : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h
- APRES-MIDI : lundi : de 14 h à 16 h  
Mardi, jeudi, vendredi : de 14 h à 15 h 30.

NAP : mardi, jeudi, vendredi : de 15 h 30 à 16 h 30.

La commune a mandaté l'Association des Prés Jobat, affiliée à Familles Rurales, l'organisation des NAP de la commune qui gérera l'accueil, l'encadrement, les activités. La charge financière des NAP par la commune sera compensée par une subvention de fonctionnement à l'Association des Prés Jobat qui devra fournir un détail mensuel des charges (fournitures, salaires...). Une convention formalisera les termes du partenariat entre la commune et l'Association en matière de prise en charge financière, de locaux, d'encadrement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'association
- Attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € pour le démarrage des NAP (utilisation à justifier en détail)

### **29.08.2014 – 10 – DENOMINATION DE LA ZONE D'ACTIVITE**

Afin de faciliter l'accès aux transporteurs, il convient de dénommer la zone d'activité.

Le Maire propose : « zone d'activité Saint Maurice », l'adresse dans changements.

Le Conseil, à l'unanimité :

- Valide la proposition du Maire.
- Autorise le maire à consulter les administrations pour la signalétique

### **29.08.2014 - 11 – PLAN LOCAL D'URBANISME : LEVEE DE RESERVE**

Le Maire fait part aux conseillers des contacts qu'il a eus avec un habitant du village suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Il contestait le déclassement d'une zone bâtie du POS en zone non bâtie du PLU, et demandait aussi le déclassement de l'emplacement réservé n° 5.

Il propose la levée de réserve de l'emplacement n° 5 par délibération.

Le changement de zonage ne peut intervenir qu'après modification du PLU.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande la levée de réserve de l'emplacement n°5.

### **29.08.2014 - 12 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE SUIVANT DELIBERATIONS DES 11.04. ET 13.06.2014**

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date des 11 avril 2014 et 13 juin 2014

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de ces délégations

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis le 28.3.2014.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC
2014,1	achat d'un plateau remorque	SOGE 2 MS SA	1 250,08 €
2014,2	nettoyage abords local technique	OFTP - Bruley	1 560,00 €
2014,3	achat d'une tondeuse, débrousailluse, micro bineuse	Motoculture Toul SA	1 850,00 €
2014,4	serrure 3 points périscolaire	MG chaudronnerie Toul	1 536,54 €
2014,5	clôture du groupe scolaire	Ets J Bonhomme - Parroy	10 607,52 €
2014,6	travaux Eglise grillage + descente EP	Ent Clément - Foug	2 457,60 €
2014,7	dalle béton - point apport volontaire rue de la Rosière	CCToulois - Toul	1 542,05 €
2014,8	pulvérisateur - arrosage des massifs fleurs	Terrea - Verdun	700,00 €
2014,9	mise en conformité sécurité électrique salle petite charme	Marc - Domgermain	1 159,20 €
2014,10	achat véhicule occasion	garage St Evre - Toul	7 990,00 €
2014,11	4 panneaux pédagogiques	I CARE - Wittelsheim	9 096,00 €

#### Contrats et conventions :

- Contrat animation fête de la musique
- Contrat animation fête nationale
- Contrats avec entreprise de sécurité lors de l'organisation des fêtes de la musique et nationale
- Contrat d'assurance pour du véhicule communal (clio)
- Contrat d'entretien et maintenance chauffage école-périscolaire
- Convention fondation 30 millions d'amis

RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION		
N°	DATE	OBJET
5	11,04,14	DIA 22, grande rue
6	23,05,14	DIA 42, grande rue
7	23,05,14	DIA 4 allée de la Petite Charme
8	30,06,14	DIA 4, rue des Troènes
9	14,08,14	DIA 7, rue de l'Aulnois

### **19.08-2014 -13 - Point sur les différents dossiers en cours**

Projet de parking : par rapport aux problèmes de stationnement à DOMGERMAIN, création d'un parking de 25 places à la place à la place de l'aire de jeux. Etude faite – attente de devis pour demander des subventions - Si le dossier aboutit : cela permettra de revoir les plans de circulation et de stationnement du village

Embauche du garde-champêtre : le recrutement est fini : un gendarme est recruté dans le cadre des emplois réservés à compter du 1er octobre 2014.

Embauche de la secrétaire : la phase de recrutement de la secrétaire en remplacement de l'agent partant en retraite est terminée : elle sera embauchée au grade de rédacteur contractuel, 1<sup>er</sup> échelon

Réunion publique quartier de Bois le Comte prévue le 18 septembre 2014 : sécurisation routière – implantation panneaux électoraux – balayage par convention avec ville d'Ecrouves – suppression priorité à droite – sens circulation rue des marronniers

Panneaux pédagogiques : information : subvention de 2000 € accordée par D POTIER, Député – (demande de subvention effectuée au titre des amendes de police

Reprise des anciennes salles : réutilisation des locaux de l'ancienne mairie pour les besoins de la mairie (adjoints, réunions de commissions) – prévoir acquisition de bureau, chaises, tables...

Maison multiservices : voir la faisabilité : consultation des architectes pour une première étude (4 personnes intéressées, professions libérales)

#### 14 - Questions diverses :

- Commémoration 11 novembre : en vue de faire une exposition le 11 novembre prochain, une demande de participation aux familles (sous forme de prêts de photos, lettres et objets de poilus : vêtements, ceinturon, briquet...), avis officiels, via la presse, le site internet et le bulletin communal.
- Journée du patrimoine : la commune veut valoriser le patrimoine communal (chapelle, fort, église, orgue, lavoirs) et organise la journée du patrimoine le 20 septembre : visite du fort le matin (M MATHELIN 25 participants – 1 seule visite - entre 2 h et 3 h) ; visite de la chapelle, commentée par M FLORENTIN ; Dominique BREDAS, organiste, se charge de la partie orgue ; démonstration, exposition chez STEF ATELIER – vitrailliste ; dans la salle de la petite charmé : diaporama photos ; produits du terroir...  
A 11 h 30 : invitation officielle des élus à la chapelle, suivie d'un pot de l'amitié salle du Parvis.  
Levée de séance à 22 h 50.

